

À imprimer et à signer en trois exemplaires

Remake Live, Société Civile de Placement Immobilier à capital variable, RCS Paris 910 202 688, ayant reçu le visa de l'Autorité des Marchés Financiers sur la note d'information n° 22-01 en date du 08/02/2022.

Objet social : acquisition et gestion d'un patrimoine immobilier locatif dans les conditions fixées aux articles L. 214-114 et suivants du Code monétaire et financier.

Afin de garantir un traitement optimal des dossiers papiers, merci d'utiliser le pdf inscriptible ou d'écrire en lettres capitales uniquement avec un stylo noir.

Le dossier de souscription doit être complet pour que la souscription soit prise en compte.

Où nous envoyer les documents

Par courrier: Remake - 16 rue Washington, 75008 Paris

Par e-mail: souscription@remake.fr

Documents à transmettre

- Original du bulletin de souscription daté et signé
- Questionnaire connaissance client daté et signé

Mon identité Je suis un particulier

- Copie du RIB
- Chèque libellé à l'ordre de la SCPI ou copie de l'avis d'opéré du virement ou mandat de prélèvement signé
- En cas de souscription en démembrement, les originaux de la convention de démembrement en deux exemplaires

Pour les personnes physiques

- Copie recto/verso d'une pièce d'identité en cours de validité du souscripteur et du co-souscripteur
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois (facture électricité, eau, gaz, téléphone, mobile, Internet)
- Justificatif de provenance des fonds dans certaines situations spécifiques (listées dans le Bulletin de souscription)

Pour les personnes morales

- K-Bis de moins de 3 mois
- Copie des Statuts à jour
- Copie recto/verso d'une pièce d'identité en cours de validité du représentant de la Personne Morale agissant pour son compte et copie des pouvoirs correspondants si ce n'est pas un représentant légal identifié au K-Bis
- Organigramme permettant d'identifier clairement les bénéficiaires effectifs (dans le cas où ils ne sont pas clairement identifiables dans les statuts)
- Justificatifs de la situation financière (derniers bilan et compte de résultat)

Votre souscription sera prise en compte et vos parts seront créées lorsque votre dossier sera réputé complet et les fonds réceptionnés sur le compte de Remake Live.

N° Client (si déjà client	-):		N° Client (si déjà cli	N° Client (si déjà client):					
☐ Souscripteur			☐ Co-souscript	☐ Co-souscripteur, ou					
□ Souscripteur			☐ Représentan	Représentant légal (mineur, tutelle, curatelle)					
Civilité : Monsieur	☐ Madame		Civilité : Monsie	eur 🗌 Madame					
Nom:			Nom :						
Nom de jeune fille :			Nom de jeune fille :						
Prénom(s):			Prénom(s):						
Né(e) le :	à:	CP:	Né(e) le :	à:	. CP:				
Pays de naissance :	Nationa	alité :	Pays de naissance :	Pays de naissance : Nationalité :					
Catégorie socio-profes	ssionnelle :		Catégorie socio-pro	Catégorie socio-professionnelle :					
☐ Salariés	☐ Non-salarié	S	☐ Salariés	☐ Salariés ☐ Non-salariés					
Retraités	Sans profes	sion	☐ Retraités ☐ Sans profession						
Profession:			Profession:						
Situation familiale :	☐ Célibataire	☐ Marié(e) Pacsé(e)	Divorcé(e)	☐ Veuf(ve)				
Régime matrimonial :	☐ Communauté l	égale	☐ Communauté Unive	rselle					
	Participation au	ux acquêts	Séparation de biens						
Régime Pacs :	Régime de sépa	aration	Réaime de l'indivision	Régime de l'indivision					



Mon identité Je suis une société	
N° Client (si déjà client):	
Raison sociale:	Numéro SIREN : Ville RCS :
Forme Juridique :	Régime Fiscal : ☐ IS/BIC ou ☐ IR
Représenté par (représentant légal ou person	ne spécialement habilitée) :
Civilité : Monsieur Madame	
Nom:	Nom de jeune fille :
Prénom(s):	
Fonction:	
Né(e) le :	CP:
Pays de naissance :	Nationalité:
Mes coordonnées	
Nous vous rappelons que les US persons ne s	·
·	portable des souscripteurs doivent obligatoirement être différentes.
Souscripteur E-mail:	Co-souscripteur ou Représentant légal
	E-mail : Tél. portable :
·	Pays:
	·
	on
Code Postal: Ville:	Pays:
Sous réserve des dispositions réglementaires courrier électronique.	s et des statuts, j'accepte que le moyen de communication privilégié soit le
☐ J'accepte de recevoir ma convocation au	ux assemblées générales par courrier électronique
Mon projet d'épargne	
	ment temporaire? Ce dispositif vous permet de constituer un capital sans
Pour en savoir plus, parlez-en avec vo	période convenue en échange d'un prix de souscription réduit.
Pleine-propriété	☐ Démembrement
Prix de la part en pleine propriété : 204 €	-
Prix de la part en pleine propriete : 204 &	— · · · —
	Prix de la part démembrée : €
	Durée du démembrement :
	Pour connaitre les clés de répartition, merci de vous référer à la convention de démembrement.
	Je donne mandat à Remake pour la recherche de la contrepartie de mon projet d'épargne en démembrement
Nombre de parts en toutes lettres :	et en chiffres :
	et en chiffres:€

Remake Asset Management - RCS Paris 808 635 296 - SAS au capital de 1 229 201,44 euros

Siège social : 16 rue Washington, 75008 Paris



N	/lon	épargne progressive		
Ų		convient pour constituer votre patrimoine sur la dur	ée.	ressive. Choisissez le montant et la fréquence qui vous ts et la fréquence de votre épargne progressive ou la
Je	sou	scris à l'épargne progressive : 🔲 Oui 🔲 Non		
Со	mbi	en de parts je souhaite investir dans mon épargne pro	gres	sive:
Àc	quell	le fréquence :		
	Τοι	us les mois (prélèvement le 25 chaque mois)		
	Ch	aque trimestre (prélèvement les 25 janvier, 25 avril, 25	juille	et, 25 octobre)
	Un	e fois par an (prélèvement les 25 du mois anniversaire	de s	ouscription)
Je	sou	haite réinvestir automatiquement mes revenus distrik	ués*	: Oui Non
Ро	ur fi	naliser mon épargne progressive, je signe le mandat o	de pr	élèvement SEPA en annexe.
N	1od	lalités de règlement		
	_	Pour un traitement ontimal de votre dossier de sous	rinti	on, privilégiez le virement ou le mandat de prélèvement
Ų		SEPA. L'encaissement des fonds sur le compte de la		· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·
Ц		andat de prélèvement SEPA (à signer)	4 404	27.4004.2704.00F
Ц	Ме	rement sur le compte de la SCPI : IBAN : FR76 1882 975 erci de respecter la nomenclature suivante « Nom - Pr epéré de virement à joindre au dossier de souscription	énon	n du souscripteur - Nom du Cabinet du Conseiller » (avis
		èque à l'ordre de Remake Live.		
	Àc		e de i	la demande de prêt à joindre au dossier de souscription).
Na	ntiss	sement des parts 🔲 Oui 🔲 Non		
C	rig	jine des fonds		
			bliae	atoirement fournies si l'une des conditions suivantes est
	npli		bugu	accompanient rounness of curio accompanients currentees occ
	Inv	vestissement unitaire ou cumulé égal ou supérieur		Sans profession
	à 5	0 000 € sur une année glissante		Fonds en provenance d'une tierce personne
	No	n résident fiscal en France		Personne Politiquement exposée
Na	ture	des fonds propres et pièces à fournir :		
		argne (relevé de comptes)		Vente d'actif(s) mobilier(s) (avis d'opéré)
	Hé	ritage/Donation (document notarial)		Autres (indemnités) (justificatif)
	Vei	nte d'actifs immobiliers (document notarial)		

* disponible pour les souscripteurs détenant un nombre de parts égal ou supérieur à 220 parts, soit 44 880 €.



Déclarations

Signature(s)

Je déclare et reconnais : (lire impérativement les Conditions Générales de souscription de Remake Live)

- que la note d'information et le DIC PRIIPS m'ont été remis sur un support durable au sens de l'article 314-5 du règlement général de l'AMF et en avoir pris connaissance;
- qu'une copie du bulletin de souscription m'a été remise sur un support durable au sens de l'article 314-5 du règlement général de l'AMF;
- que les parts ne sont pas souscrites au bénéfice, direct ou indirect, d'une « U.S. Person » (toute personne physique résidant aux Etats-Unis d'Amérique ou toute entité/société organisée, enregistrée en vertu de la réglementation américaine) ou en violation de toute réglementation applicable, et ne seront pas cédées, ni transférées sur le territoire des Etats-Unis d'Amérique ou au bénéfice d'une « U.S. Person », conformément aux conditions posées dans la note d'information disponible sur le site internet de la société de gestion. Dans le cas où je deviendrais une U.S. Person, j'en informerais la Société de Gestion immédiatement;
- être pleinement informé et accepter que la Société de Gestion se réserve le droit de refuser toute souscription en cas de doute sur l'origine des fonds, dans le cadre de son dispositif de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme;
- avoir pris connaissance des risques décrits dans la note d'information:
- avoir pris connaissance des conditions d'émission des parts rappelées ci-après;
- être informé que la souscription ne sera prise en compte qu'à réception du règlement du montant total, et de l'ensemble des pièces originales requises dans le dossier de souscription sauf interruption de la commercialisation avant son terme initial;
- avoir pris connaissance des règles relatives aux données personnelles figurant dans les Conditions Générales de souscription de Remake Live;

- être informé des conditions de rémunération de la Société de Gestion;
- être informé que la Société de Gestion pourra rétrocéder une partie de la commission de gestion qu'elle aura perçue de Remake Live aux distributeurs au titre des prestations de services fournies aux souscripteurs des parts de Remake Live dans la durée, dans la mesure où ces prestations contribuent à l'amélioration du service rendu aux souscripteurs dans le temps;
- être informé que le montant correspondant au prix des parts souscrites doit être intégralement libéré lors de la souscription;
- être informé que les parts souscrites entreront en jouissance en ce qui concerne les droits financiers qui y sont attachés, le premier jour du quatrième mois suivant la date de la souscription;
- être informé que la Société de Gestion ne garantit pas la revente des parts;
- être informé, que j'ai été catégorisé comme investisseur « nonprofessionnel » au sens de la Directive 2014/65/EU concernant les marchés d'instruments financiers (MIF II);
- être informé d'avoir la possibilité de changer de catégorisation client au cours de la relation si j'en fais la demande auprès de la société de gestion et sous réserve qu'elle l'accepte;
- que les informations fournies, notamment dans le « Questionnaire Connaissance Client », en vue d'évaluer l'adéquation de l'investissement avec mon profil sont exactes et reflètent bien mon profil d'investisseur;
- que les informations fournies, notamment dans le « Questionnaire Connaissance Client », en vue d'évaluer l'adéquation de l'investissement avec mon profil doivent être fournies à Remake Asset Management, sur sa demande à tout moment et a minima une fois par an, dans le cadre de la souscription programmée;
- avoir fait, le cas échéant, appel à mes propres conseils juridiques ou fiscaux concernant l'investissement dans Remake Live, et n'avoir pas eu besoin des conseils de la Société de Gestion à cet égard.

Fait à:	le:
En trois exemplaires, dont un m'a été remis.	
Nom et prénom du souscripteur :	Nom et prénom du co-souscripteur :
Signature(s):	
En cas de co-souscription, le bulletin doit comporter la	signature de chaque souscripteur.
Votre conseiller: Retournez ce bulletin à l'adresse ci-dessous	Signature du conseiller et/ou cachet du cabinet :
Code apporteur : escpi.com	
Société :	is
Nom du conseiller Tél. 01 40 75 10 10 ● Fax 01 47 20 52 00	0

Remake Asset Management - RCS Paris 808 635 296 - SAS au capital de 1 229 201,44 euros

Siège social : 16 rue Washington, 75008 Paris



Remake Live

Société civile de placement immobilier à capital variable faisant offre au public au capital social minimum de 760 000 €, au capital social effectif de 760 050 € et au capital maximum statutaire de 500 000 000 €.

Immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 910 202 688 ayant reçu le visa de l'Autorité des Marchés Financiers sur la note d'information n° 22-01 en date du 08/02/2022.

Siège social: 16 rue Washington, 75008 Paris.

Objet social : Acquisition et gestion d'un patrimoine immobilier locatif dans les conditions fixées aux articles L. 214-114 et suivants du Code monétaire et financier.

Société de gestion : Remake Asset Management, immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 893 186 338 et agréée en qualité de société de gestion de portefeuille par l'AMF sous le n° GP-202174 en date du 23 novembre 2021.

Conditions générales

Avertissement et facteurs de risque

Un investissement dans des parts de SCPI constitue un placement à long terme. Les parts de SCPI doivent être souscrites ou acquises dans une optique de diversification de votre patrimoine. Il est donc recommandé de conserver vos parts pendant une durée minimum de 10 ans.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures

Les principaux risques auxquels s'exposent les investisseurs en souscrivant des titres de SCPI sont les suivants :

- risque en capital: la SCPI n'offre aucune garantie de protection en capital;
- risque lié à la gestion discrétionnaire reposant sur l'anticipation de l'évolution des différents marchés et/ou sur la sélection des immeubles par la Société de Gestion;
- risques liés à l'endettement contracté par la SCPI pour le financement de certains de ses investissements;
- risques liés au marché immobilier: risques liés à la conjoncture économique, politique, financière, internationale, nationale et locale, à l'environnement, à la concentration du portefeuille dans un même secteur locatif ou une même région géographique, à l'acquisition d'immeubles en l'état futur d'achèvement ou à la construction et à la réalisation de travaux de toute nature portant sur des actifs immobiliers, à la maîtrise des projets de construction/ rénovation et à la qualité des prestataires et des sous-traitants, à l'évolution des loyers fixes et variables, à la dépendance à l'égard de certains locataires ou à la modification de la réglementation des baux ou des régimes fiscaux locaux, les risques de vacance des actifs immobiliers, les risques réglementaire et fiscal;
- risque de durabilité lié à un événement ou une condition environnementale, sociale ou de gouvernance d'entreprise, dont la survenance peut avoir un effet négatif important, réel ou potentiel, sur la valeur de l'investissement;
- risque de liquidité : la SCPI ne garantit pas la revente des parts ;
- risque lié à l'évolution des sociétés non cotées ;
- risque de change: le risque de change n'est pas systématiquement couvert pour la part des investissements effectués hors de la Zone Euro;

- risque de taux ;
- risque de contrepartie en cas de défaillance d'une contrepartie de marché (pour les actifs financiers) ou des locataires, des promoteurs, des administrateurs de biens et leurs garants (pour les actifs immobiliers) conduisant à un défaut de paiement.

En cas de recours à l'emprunt pour la souscription ou l'acquisition de parts de la SCPI :

- le souscripteur ou l'acquéreur ne doit pas tenir compte uniquement des revenus provenant de la SCPI, compte tenu de leur caractère aléatoire, pour faire face à ses obligations de remboursement;
- en cas de défaillance dans le cadre du remboursement du prêt consenti, les parts de la SCPI pourraient devoir être vendues à un prix inférieur à leur prix de souscription ou d'acquisition, ce qui pourrait entraîner une perte en capital;
- en cas de cession des parts de la SCPI à un prix inférieur au prix de souscription ou d'acquisition, l'associé devra compenser la différence éventuelle existant entre le capital restant dû au titre de son emprunt et le montant issu de la cession de ses parts.

Modalités de souscription

Dossier de souscription : le dossier de souscription remis à chaque souscripteur comporte le bulletin de souscription (dont une copie est à conserver par le souscripteur), la Note d'Information visée par l'AMF, les Statuts de la Société, le DIC PRIIPS, le dernier bulletin périodique d'information et le rapport annuel du dernier exercice social.

Prix de souscription: le prix de souscription par part de la SCPI est égal à la valeur nominale de la part, soit cent cinquante (150) euros augmentée d'une prime d'émission de cinquante quatre (54) euros, soit un montant total de deux cents quatre (204) euros. La prime d'émission inclut le montant de la commission de souscription qui est égale à 0% TTC.

La totalité du prix de souscription des parts est intégralement libérée lors de la souscription.

La date d'entrée en jouissance est le 1er jour du $4^{\rm ème}$ mois suivant la date d'enregistrement de la souscription.

Minimum de souscription : Le minimum de souscription de parts, pour tout nouvel associé, au titre de la première augmentation de capital, est fixé à une (1) part.

Modalités de règlement : le règlement s'effectue lors de la souscription par chèque à l'ordre de Remake Live, par mandat de prélèvement SEPA ou par virement sur le compte bancaire de la SCPI (avis d'opéré du virement à joindre au dossier de souscription) ou, en cas de financement par crédit, lors du versement effectif des fonds correspondants par chèque ou par virement bancaire sur le compte de la SCPI.

Toute souscription ne sera enregistrée par la Société de Gestion qu'après réception du règlement et d'un dossier complet de souscription incluant le l'original du présent bulletin de souscription dûment rempli et complété, remis ou adressé, à : Remake - 16 rue Washington, 75008 Paris.

Une copie du bulletin de souscription est à conserver par le souscripteur.

Responsabilité à l'égard des tiers : la responsabilité des associés de la SCPI ne peut être mise en cause que si la SCPI a été préalablement et vainement poursuivie. La responsabilité de chaque associé à l'égard des tiers est engagée en fonction de sa part dans le capital et est limitée à la fraction dudit capital social qu'il possède.

Remake Asset Management - RCS Paris 808 635 296 - SAS au capital de 1 229 201,44 euros

Siège social : 16 rue Washington, 75008 Paris



Modalités de souscription programmée

Conditions de souscription : la souscription programmée n'est pas disponible en démembrement de propriété. Ces versements programmés, selon la fréquence choisie par le souscripteur, s'effectuent par prélèvement sur le compte bancaire du souscripteur sous réserve de la transmission préalable à Remake Asset Management du présent bulletin de souscription accompagné du mandat de prélèvement SEPA. Le bulletin de souscription programmée doit être envoyé au plus tard 10 jours ouvrés avant la date de prélèvement fixée le 25 de chaque mois pour un débit du compte du souscripteur le mois considéré. À défaut le 1er prélèvement sera opéré le mois suivant.

Toute demande de modification des conditions de la souscription programmée entraînera la signature d'un nouveau bulletin de souscription programmée.

Durée du bulletin de souscription : le bulletin de souscription programmée est valable pour une durée illimitée. Il est résiliable sur simple demande du souscripteur sans délai et sans frais par envoi d'un courrier recommandé à Remake Asset Management.

Remake Asset Management pourra également résilier ou suspendre le bulletin de souscription programmée, sans délai, en cas de : fraude, demande de toute autorité ou administration, atteinte du capital statutaire plafond par la SCPI, refus par l'associé de transmission du questionnaire de connaissance client ou de justificatif d'origine des fonds ou toute autre demande portant sur les obligations réglementaires incombant à Remake Asset Management, d'associé devenant une « US person » au sens de la réglementation FATCA, de rejet du prélèvement SEPA.

Le bulletin de souscription programmée sera résilié de plein droit en cas de décès, divorce (si co-souscription), annulation du mandat SEPA.

La résiliation du bulletin de souscription programmée emporte révocation du mandat de signature et du mandat de prélèvement SEPA.

Données personnelles

Les informations recueillies dans le cadre de cette souscription sont strictement confidentielles et nécessaires au traitement de votre dossier de souscription par Remake Asset Management.

Remake asset management est le responsable du traitement des données personnelles auquel elle procède conformément aux dispositions de la Loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée par la Loi du 20 Juin 2018 et du Règlement général sur la protection des données du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 n°2016/679 (le Règlement RGPD). Sont seuls destinataires de tout ou partie des données personnelles, la SCPI Remake Live, Remake Asset Management, leurs prestataires et partenaires pour les seuls besoins de la souscription de parts et de la gestion de la SCPI, ou encore à des fins de prospections commerciales, ainsi qu'à tous organismes tiers habilités par une disposition légale ou règlementaire à en obtenir communication (notamment autorités de contrôle ou de tutelle, organismes publics et autorités judiciaires).

Je reconnais (i) avoir été informé(e) de mes droits d'obtenir à tout moment communication et de disposer d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition et de portabilité sur les informations me concernant, en m'adressant au département dédié par courrier électronique suivant : client@remake.fr ou par courrier postal à l'adresse suivante : Remake Asset Management, 16 rue Washington, 75008 Paris à l'attention du responsable du traitement des données personnelles.

Les conditions d'utilisation et la durée de conservation des données personnelles sont amplement détaillées dans les mentions légales de Remake Asset Management et disponibles sur le site **remake.fr**.

Informations

Pour toutes informations supplémentaires et sur les principaux indicateurs de la SCPI (valeur de réalisation, dernier dividende annuel servi, dividende estimé de l'exercice en cours) vous pouvez vous adresser à la Société de Gestion Remake Asset Management, client@remake.fr.



Mandat de prélèvement SEPA (à compléter si règle	ement par prélèvement)
Mandat de prélèvement ponctuel pour règlement de la sou	scription initiale
Titulaire du compte :	
IBAN:	BIC:
Etablissement bancaire:	
Créancier : Remake Live - 16, rue Washington - 75008 Paris ICS : FR65ZZZ886681	
Date et signature(s) du(des) souscripteur(s)	
Nous vous informons que le compte bancaire doit être ouvert au nom du souscripteur dans un établissement financier domicilié en France ou dans l'Union Européenne. En signant le présent mandat par prélèvement, j'autorise Remake Live, à envoyer des instructions à ma banque pour débiter mon compte aux coordonnées bancaires ci-dessus des montants dus au titre de mon de ma souscription. Je m'engage à informer Remake Live de toute modification concernant les informations contenues dans	ce mandat et notamment ma domiciliation bancaire en joignant mon relevé d'identité bancaire. Dans les conditions prévues par le Code monétaire et financier et la convention de compte conclue avec votre établissement bancaire, vous disposez d'un délai de 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour contester un prélèvement sur votre compte et obtenir le cas échéant le remboursement de celui-ci par votre banque.
Mandat de prélèvements récurrents pour règlement de la	souscription programmée
Titulaire du compte :	
IBAN:	BIC:
Etablissement bancaire:	
Créancier : Remake Live - 16, rue Washington - 75008 Paris ICS : FR65ZZZ886681 Date et signature(s) du(des) souscripteur(s)	
Nous vous informons que le compte bancaire doit être ouvert au nom du souscripteur dans un établissement financier domicilié en France ou dans l'Union Européenne. En signant le présent mandat et en choisissant les versements réguliers par prélèvement, j'autorise Remake Live, à envoyer des instructions à ma banque pour débiter mon compte aux coordonnées bancaires ci-dessus	domiciliation bancaire en joignant mon relevé d'identité bancaire S'agissant d'un mandat récurrent, ces instructions de prélèvement restent valables jusqu'à son annulation par simple demande à souscription@remake.fr . Dans les conditions prévues par le Code monétaire et financier et la convention de compte conclusive votre établissement bancaire, vous disposer d'un délai de saver votre établissement bancaire.

Remake Asset Management - RCS Paris 808 635 296 - SAS au capital de 1 229 201,44 euros Siège social : 16 rue Washington, 75008 Paris

des montants dus au titre de mon de ma souscription selon la

fréquence retenue dans le bulletin de souscription. Je m'engage

à informer Remake Live de toute modification concernant les

informations contenues dans ce mandat et notamment ma

semaines suivant la date de débit de votre compte pour contester

un prélèvement sur votre compte et obtenir le cas échéant le

remboursement de celui-ci par votre banque.



Ce	document doit être accompagné d'un bulletin de souscri	ption complété
1	Le/La soussigné(e)	Le/La soussigné(e)
	est un particulier	est une société
Nor	n et prénom :	Dénomination sociale :
(si	co-souscripteur):	Capital social :
Dat	e et lieu de naissance :	RCS:
(si	co-souscripteur) :	Représentant légal :
Adr	esse:	
E-n	nail (obligatoire) :	
	Figurant ci-après sous la d	énomination « le mandant »
2	Constitue pour mandataire spécial	
Las	société Remake Asset Management, société par actions s	implifiée au capital de 1 229 201,44 €, dont le siège social est
à PA	ARIS (75008), 16 rue Washington, immatriculée au Registre	e du Commerce et des sociétés de PARIS sous le numéro 893
186	338, Société de gestion de la SCPI Remake Live (RCS Par	is 910 202 688) (ci-après, la « SCPI »).
	Figurant ci-après sous la dé	nomination « le mandataire »
Dar	s le cadre de la souscription démembrée temporaire exp	oosée ci-après :
	Exp	osé

Le Mandataire se propose de mettre en relation les investisseurs qui souhaitent souscrire l'usufruit temporaire de parts de la SCPI qu'il gère (investisseurs en usufruit) et les investisseurs qui souhaitent souscrire la nue-propriété desdites parts en nue-propriété sous cet usufruit temporaire (investisseurs en nue-propriété).

Le Mandant a procédé ce jour à la souscription suivante de parts démembrées de la SCPI (ci-après, la « Souscription ») :

	en nue propriété :	en usufruit :
Fraction de la pleine propriété ²	%	%
Valeur unitaire en pleine propriété	204	4 €
Valeur unitaire démembrée (au centième d'euro)	€	€
Nombre de parts souscrites par le Mandant ³		
Prix de souscription versé par le Mandant ⁴	€	€
Durée du démembrement ⁵	ann	ées

- 1 Cochez la case correspondante;
- 2 Ventilation entre l'usufruit temporaire et la nue-propriété des parts, à préciser conformément au tableau figurant à l'article 1 des Conditions générales de démembrement ;
- 3 Indiquez le nombre parts démembrées de la SCPI souscrites (ci-après, les « Parts »), seul un nombre entier de parts peut être l'objet du présent mandat ;
- 4 Indiquez le prix de souscription exact (ci-après, le « Prix de souscription »), au centième d'euro près, versé dans les conditions figurant au bulletin de souscription de parts de la SCPI signé par vos soins et joint au MANDAT (ci-après, le « Bulletin de souscription »);
- 5 Durée du démembrement exprimée date à date, en années entières, décomptée à partir de la date de jouissance, telle que définie dans le Bulletin de souscription.

Remake Asset Management - RCS Paris 893 186 338 - SAS au capital de 1 229 201,44 euros

Siège social : 16 rue Washington, 75008 Paris



La Souscription a été réalisée par **le Mandant** sous la condition suspensive de la souscription par un tiers investisseur de l'attribut de propriété complémentaire permettant la souscription simultanée des parts pendant la durée du mandat (ci-après, l'« Attribut de propriété complémentaire »).

À toutes fins utiles, il est précisé que par Attribut de propriété complémentaire, il est entendu, lorsque **le Mandant** souhaite souscrire l'usufruit temporaire, la nue-propriété correspondante, et inversement

le Mandant souhaite ainsi confier au **Mandataire** le pouvoir de rechercher, en son nom et pour son compte, un tiers investisseur souscrivant l'Attribut de propriété complémentaire, conformément aux termes et conditions du présent mandat et de ses annexes, qui forment un tout indivisible (ci-après, le « **Mandat** »).

1 Objet du mandat

- 1.1 le Mandant, après avoir déclaré parfaitement savoir et accepter que le démembrement temporaire sera régi par les règles légales et statutaires, sous réserve des stipulations des Conditions générales de démembrement reproduites en Annexe 1 (ci-après, les « Conditions générales de démembrement »), donne pouvoir au Mandataire, de rechercher en son nom et pour son compte un investisseur souscrivant dans les termes et conditions du présent Mandat (et en particulier les Conditions générales de démembrement) l'Attribut de propriété complémentaire et en conséquence de faire toute chose nécessaire à la réalisation de la Souscription.
- 1.2 le Mandataire aura les pouvoirs les plus étendus pour accomplir sa mission dans le respect de la réglementation applicable.

2 Obligations du mandataire

- 2.1 le Mandataire rendra compte de sa mission au Mandat par l'envoi du titre de propriété au nom du Mandat.
- **2.2** En outre, **le Mandataire** s'engage, en sa qualité de société de gestion de la SCPI, à restituer les sommes versées à la SCPI et encaissées au jour de la réception du présent mandat, par virement bancaire, dans l'hypothèse où l'Attribut de propriété complémentaire ne serait finalement pas souscrit.

Cette restitution des fonds devra intervenir dans un délai maximum de 15 jours ouvrés suivant la fin du mandat.

3 Déclarations et obligations du mandant

3.1 - **le Mandant** déclare avoir parfaite connaissance des Conditions générales de démembrement et les accepter dans leur intégralité.

Il déclare et reconnaît en conséquence que les Conditions générales de démembrement lui sont opposables et que l'investisseur ayant souscrit l'Attribut de propriété complémentaire conformément en particulier aux stipulations de l'article 1.1 ci avant, auquel il se déclare lié contractuellement par la signature du présent **Mandat** pourra s'en prévaloir contre lui le cas échéant et réciproquement.

À ce titre, **le Mandant** déclare expressément accepter tout investisseur souscrivant l'Attribut de propriété complémentaire, nonobstant son identité et sa qualité (personne physique ou personne morale), cet élément étant indifférent à son consentement.

3.2 - **le Mandant** déclare avoir reçu et pris connaissance des informations visées à l'article 422-226 du Règlement Général de l'Autorité des marchés financiers, devant être mises à disposition des investisseurs et notamment de l'ensemble des frais et commissions perçus par le **Mandataire** en sa qualité de société de gestion de la SCPI.

Il est rappelé que ces informations sont disponibles gratuitement sur le site internet **www.remake.fr** ou tout site qui serait amené à remplacer ce dernier.

3.3 - **le Mandant** s'engage à produire toutes pièces justificatives relatives à son identité et à sa capacité demandées par le **Mandataire**.

4 Rémunération

La mission du **Mandataire** telle que définie à l'article 1 ne donnera lieu à aucune rémunération.

5 Durée

Le présent **Mandat** est donné pour une durée de trois mois, à compter de la date de signature du présent **Mandat**. Sauf dénonciation, à l'expiration de cette période initiale, il sera prorogé pour une durée maximale de trois mois, au terme de laquelle il prendra automatiquement fin.

Chacune des parties pourra y mettre fin, par tout moyen (courrier simple, courrier électronique, etc.), à tout moment sans avoir à en justifier.

6 Election de domicile

Pour l'exécution du présent acte et de ses suites, les parties font élection de domicile à l'adresse figurant en en-tête des présentes.

7 Acceptation par le mandataire

Conformément à l'article 1985 alinéa 2 du Code civil, **le Mandant** reconnaît que l'acceptation du **Mandat** pourra être tacite et résulter de l'exécution qui lui en sera donnée par le **Mandataire**.

8 Décharge de mandat

À la suite de ces opérations, le **Mandataire** sera bien et valablement déchargé de tout ce qu'il aura effectué en vertu du présent **Mandat** et des déclarations du **Mandant** par le seul fait de l'accomplissement des opérations, sans qu'il soit besoin à cet égard d'un écrit spécial.

En outre, **le Mandant** déclare avoir pris tous renseignements et conseils nécessaires, notamment auprès de son conseiller fiscal, sur le démembrement temporaire et ses conséquences.

9 Droit applicable et compétence

Le **Mandat** est soumis au droit français.

À défaut d'accord amiable entre les parties, tout litige en relation ou découlant du **Mandat** sera porté devant la juridiction compétente relevant de la Cour d'Appel de Paris.

Fait à	le
En deux exemplaires, dont un conservé par le Mandant.	

Remake Asset Management - RCS Paris 893 186 338 - SAS au capital de 1 229 201,44 euros

Siège social : 16 rue Washington, 75008 Paris



Durée du démembrement (en années)	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20
Nue-propriété (en %)	80	77	74	72	69	67	66,5	65,5	63,5	62,5	61,5	60,5	59,5	58,5	57,5	56,5
Usufruit (en %)	20	23	26	28	31	33	33,5	34,5	36,5	37,5	38,5	39,5	40,5	41,5	42,5	43,5

1 Durée du démembrement

La Souscription des parts de la SCPI d'une part, par le nupropriétaire et d'autre part, par l'usufruitier temporaire (ci-après, les « Souscripteurs ») a été réalisée sous la condition suspensive réciproque de la souscription de l'Attribut de propriété complémentaire correspondant.

L'usufruit temporaire a pour terme l'expiration de la Durée du Démembrement.

Dans l'hypothèse où la mort de l'usufruitier surviendrait durant cette période, l'usufruit temporaire se poursuivra au profit de ses ayants-droits successoraux pour la durée restante, jusqu'au terme initialement prévu de la Durée du Démembrement.

En fonction de la Durée du Démembrement, la ventilation entre usufruit temporaire et nue-propriété exposée ci-dessus.

2 Propriété - jouissance

La Souscription de chacun des deux Attributs de propriété complémentaire prend effet à la date de souscription du second des deux Attributs de propriété complémentaire (ci-après, la « Date d'Effet »). Chacun des Souscripteurs sera alors titulaire du droit démembré auquel il aura souscrit.

L'usufruit porte jouissance le 1er jour du 4ème mois suivant la Date d'effet, et se termine le dernier jour du mois précédant le terme de l'usufruit, conformément au délai de jouissance fixé dans la note d'information de la SCPI.

Les dividendes ainsi perçus n'ont pas la possibilité d'être réinvestis en nouvelles parts de SCPI, ce qui pourrait être susceptible de modifier la nature de propriété des parts souscrites en démembrement.

Les Souscripteurs renoncent à remettre en cause, pendant toute la Durée du Démembrement, les valeurs de l'usufruit et de la nuepropriété telles que définies et choisies librement selon les termes des présentes.

3 Répartition du droit de vote

Le droit de vote appartiendra à l'usufruitier pour les décisions ordinaires au cours de la durée du démembrement (notamment concernant l'affectation des bénéfices) et au nu-propriétaire pour les décisions extraordinaires.

4 Droit aux bénéfices courants

Le bénéfice social correspondant aux bénéfices courants, aux bénéfices exceptionnels afférents aux seules plus-values de cession de valeurs mobilières et au report à nouveau bénéficiaire, s'il est mis en distribution, reviendra exclusivement à l'usufruitier.

En contrepartie, l'usufruitier supportera durant la même durée, l'ensemble des charges et taxes de quelque nature qu'elles soient, notamment l'impôt sur le revenu et l'impôt de solidarité sur la fortune se rapportant aux parts souscrites.

5 Droit aux bénéfices exceptionnels

En cas de dissolution de la SCPI, le boni de liquidation sera réparti entre l'usufruitier et le nu-propriétaire proportionnellement aux montants des sommes versées dans le cadre de la Souscription par chacun des Souscripteurs.

6 Frais

Tous les droits, frais et commissions relatifs à la mise en place du démembrement seront supportés par le nu-propriétaire et l'usufruitier proportionnellement à la valeur respective de la nuepropriété et de l'usufruit temporaire.

7 Titre

Chaque Souscripteur recevra un titre de propriété pour l'usufruit temporaire ou la nue-propriété des parts détenues.

La note d'information prévue par le Code monétaire et financier a obtenu le visa SCPI n°22-01 en date du 8 février 2022 de l'Autorité des marchés financiers. Remake Asset Management et ses Distributeurs sont responsables de leurs traitements respectifs des données personnelles collectées au sens des dispositions du Règlement 2016/679 (ci-après le «RGPD») et la loi 78-17 du 06/01/78, telle que modifiée. Vous disposez sur ces données de droits dédiés que vous pouvez exercer à tout moment auprès de Remake Asset Management en envoyant un courriel à client@remake.fr. Pour plus d'informations sur vos droits et le traitement de vos données personnelles, veuillez consulter la Politique de Protection des données accessible via le site de Remake Asset Management ou de votre Distributeur.



N° Client : Nom du Client :						
	changé depuis mon dernier questionnaire que j'ai complété					
il y a moins d'un an.						
À défaut, je complète les informations ci-dessous.	ait à :le :					
s	ignature					
Le recueil de ces informations est effectué dans votre intérêt et a pour but de vérifier l'adéquation entre votre profil investisseur et le produit d'investissement proposé. Une information complète et sincère est une condition indispensable à la fourniture d'un service d'investissement de qualité. Cette démarche a un caractère obligatoire pour la Société de gestion qui est tenue de s'abstenir de	fournir le service lorsque le client ne communique pas les informations requises par la réglementation. Nous vous remercions de bien vouloir nous transmettre toutes informations utiles, en cas de changement significatif de votre situation, ainsi que ce questionnaire remis à jour. Ce questionnaire est valable 1 an.					
Vous êtes un particulier						
N° Client (si déjà client):	N° Client (si déjà client):					
☐ Souscripteur	☐ Co-souscripteur, ou☐ Représentant légal (mineur, tutelle, curatelle)					
Civilité : Monsieur Madame	Civilité: Monsieur Madame					
Nom:	Nom:					
Nom de jeune fille :	Nom de jeune fille :					
Prénom(s):	Prénom(s):					
Né(e) le :	Né(e) le :					
Pays de naissance : Nationalité :	Pays de naissance : Nationalité :					
Catégorie socio-professionnelle :	Catégorie socio-professionnelle :					
Agriculteurs exploitants	Agriculteurs exploitants					
Artisans, commerçants et chefs d'entreprise	Artisans, commerçants et chefs d'entreprise					
Cadres et professions intellectuelles supérieures	☐ Cadres et professions intellectuelles supérieures					
Professions intermédiaires	☐ Professions intermédiaires					
☐ Employés	☐ Employés					
☐ Ouvriers	Ouvriers					
☐ Retraités	Retraités					
Autres personnes sans activité professionnelle	☐ Autres personnes sans activité professionnelle					
Profession:	Profession:					
Situation familiale : Célibataire Marié(e)	☐ Pacsé(e) ☐ Divorcé(e) ☐ Veuf(ve)					
Régime matrimonial : Communauté légale Participation aux acquêts	Communauté Universelle Séparation de biens					
Régime Pacs : Régime de séparation	Régime de l'indivision					
Avez-vous des enfants à charge (enfants, majeurs protégés,	etc):					



Vous êtes une Société	
N° Client (si déjà client) :	
Raison sociale :	Numéro SIREN : Ville RCS :
Forme Juridique :	Régime Fiscal : ☐ IS/BIC ou ☐ IR
Représenté par (représentant légal ou personne spéciale	ement habilitée) :
Civilité: Monsieur Madame	
	Nom de jeune fille :
	CP:
	Nationalité:
Etes-vous une US Person (FATCA) ² ? Oui N	
Etes-vous une Personne politiquement Exposée (PPE) ³ ?	Oui Non Si Oui , merci de compléter l'annexe correspondante
Êtes-vous un client professionnel⁴? ☐ Oui ☐ N	on Si Oui , merci de compléter l'annexe correspondante
Coordonnées	
Souscripteur E-mail:	Co-souscripteur ou Représentant légal E-mail:
·	Tél. portable :
•	Pays:
	Pays:
Vous êtes un particulier	,
Souscripteur	Co-souscripteur ou Représentant légal
Numéro Identification Fiscal local	Numéro Identification Fiscal local
(à renseigner si non résident fiscal français)¹:	(à renseigner si non résident fiscal français)¹:
Etes-vous une US Person (FATCA) ² ?	on Etes-vous une US Person (FATCA) ² ? ☐ Oui ☐ Non
Etes-vous une Personne politiquement Exposée (PPE) ³ ?	
Oui Non	Oui Non
Si Oui , merci de compléter l'annexe correspondante	Si Oui , merci de compléter l'annexe correspondante
Êtes-vous un client professionnel ⁴ ?	· — —
Si Oui , merci de compléter l'annexe correspondante	Si Oui , merci de compléter l'annexe correspondante



Situation Fina	inciere et Patrim	oniale				
Quels sont les rever	nus annuels nets de vo	otre foyer ou Chiffr	e d'Affaires de v	votre société ?		
☐ Moins de 30 000) €	☐ Entre 30 000	€ et 60 000 €		Entre 60 000	0 € et 120 000 €
☐ Entre 120 000 €	et 150 000 €	☐ Entre 150 000 € et 250 000 €			☐ Entre 250 000 € et 500 000 €	
☐ Plus de 500 000	€					
À combien estimez-	-vous les charges men	suelles de votre fo	yer ?			
☐ Moins de 1 000 €	Entre 100	00 € et 2 000 €	☐ Entre	2 000 € et 5 00	00€ [] Plus de 5 000 €
Votre situation vous	s permet-elle d'épargn	er une partie de vo	s revenus?	Oui Nor	١	
Si Oui , à combien es	stimez-vous votre capa	acité d'épargne me	nsuelle ?			
Quelle est la valeur	de votre patrimoine ir	mmobilier ?				
☐ Moins de 200 00	00 €	☐ Entre 200 000	O € et 500 000	€ □ E	ntre 500 000	€ et 1300 000 €
☐ Entre 1 300 000	€ et 2 500 000 €	☐ Entre 2 500 0	00 € et 5 000 (000€ □ P	lus de 5 000	000 €
En cas de prêt immo	obilier quel est le mon	tant restant à remb	oourser?			
Quel est la répartiti	on de votre patrimoin	e financier ?				
Epargne disponible	-		PEA et Comp	tes titres :		€
(Comptes courants,	livrets,):	€	SCPI:			€
Assurance Vie :		€	Autres:			€
Profil Investis	seur					
Quels types d'instru	uments financiers déte	enez-vous ou avez-	vous détenu er	n portefeuille ?		
OPCVM	Actions	☐ Obligations	☐ OPC	: Immobilier / S	CPI	
Produits dérivés	(warrants, ETF, SWAP,	Futures)	Fonds de Ca	apital Investiss	ement	☐ Aucun
Combien d'opération	ons avez-vous réalisée	s sur ces instrume	nts sur les 3 dei	rnières années	?	
☐ Moins de 5	☐ Entre 5 et 10	☐ Entre 1	0 et 15	☐ Plus de 15		
Selon vous, votre ni	iveau de connaissance	en matière de pro	duits d'investis	sement est :		
☐ Faible, je n'y com	nprends rien	- -	☐ Bon, j'ai de	e solides conna	issances sur l	e sujet
☐ Moyen, j'ai les cor	nnaissances de base ma	ais j'ai des lacunes	☐ Très bon, j	e suis un exper	t dans le dom	naine
Objectifs d'in	vestissements et	t gestion des r	isques			
-	ctifs de cet investisser	_	-			
Nous vous rappelon	ns que l'investissement	t dans une SCPI est	: à envisager su	r une période la	ong terme et	qu'il comporte un
risque de perte en c	apital.					
Percevoir un reve	enu additionnel	Optimiser v	otre fiscalité	Dive	ersifier votre p	oatrimoine
☐ Transmettre votr	re patrimoine à vos pro	oches	Constituer vot	re patrimoine		
Quel est votre horiz	on d'investissement ?	•				
Court terme (infe	érieur à 4 ans)	☐ Moyen terme	(de 4 à 8 ans)	Lo	ng terme (Plu	s de 8 ans)

Remake Asset Management - RCS Paris 893 186 338 - SAS au capital de 1 229 201,44 euros

Siège social : 16 rue Washington, 75008 Paris



Quel risque de perte en capital êtes-vous prêt à prendre s	sur cet investissement ?
Aucun risque (aucune perte en capital)	Risque élevé (perdre jusqu'à 50% du capital)
Risque moyen (perdre jusqu'à 20% du capital)	Risque très élevé (perdre jusqu'à 100% du capital)
Déclaration finale	
	ées ci-avant sont exactes, précises et sincères. Il s'engage à et à son conseiller toute modification relative aux informations
Acceptation des traitements automatique de données	(scoring) RGPD et protection des données personnelles.
Fait à :	le:
Signature en deux exemplaires	

Déclaration

L'ensemble des informations recueillies auprès de vous lors de l'entrée en relation sont strictement confidentielles et couvertes par le secret professionnel selon les conditions prévues par l'article L.511-33 du Code monétaire et financier. Elles restent à l'usage interne de Remake Asset Management.

Ces informations font l'objet de traitements informatiques dont les finalités sont les suivantes :

 Exécution des dispositions légales et réglementaires en matière d'abus et de fraude, de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme

- 2. Exécution du contrat dont vous êtes partie avec la constitution d'un fichier client
- 3. Communication marketing

Conformément aux dispositions de la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 et de la Directive européenne 95/46/CE modifiée par le Règlement européen 2016/679 à partir du 25 mai 2018, telles qu'interprétées et appliquées par la CNIL, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant à Remake Asset Management.



Annexe Personne Politiquement exposée

Attestation

Fait à : Signature :

atteste par la présente être une personne ou que le bénéficiaire effectif de la relation d'affaires est une personne politiquement exposée à raison des fonctions politiques, juridictionnelles ou administratives qu'il/elle exerce ou a cessé d'exercer depuis moins d'un an ou des fonctions politiques, juridictionnelles ou administratives qu'un membre direct de la famille ou un proche sans liens familiaux exerce ou a cessé d'exercer depuis moins d'un an, conformément aux dispositions de l'article L561-10 du Code monétaire et financier.

	Le souscripteur certifie avoir pris connaissance des
	dispositions des articles L561-10 et R561-18 du Code monétaire
	et financier définissant la notion de personne exposée à des
,	risques particuliers en raison de leurs fonctions et reproduite
l	ci-après.
;	Le souscripteur doit être traité en tant que personne
•	politiquement exposée en raison des fonctions de :
:	exercées par
:	[Nom de la personne exerçant les fonctions, le souscripteur
	ou bénéficiaire effectif].
	le :

Statut de la personne politiquement exposée

Une personnes politiquement exposée (« PPE ») est une personne physique française ou étrangère comportant des risques spécifiques en raison des fonctions politiques, publiques, juridictionnelles ou administratives qu'elle exerce ou a cessé d'exercer depuis moins d'un an :

- Chef d'Etat, chef de gouvernement, membre d'un gouvernement national ou de la Commission européenne ;
- Membre d'une assemblée parlementaire nationale ou du Parlement européen, membre de l'organe dirigeant d'un parti ou groupement politique ou d'un parti ou groupement politique étranger;
- Membre d'une cour suprême, d'une cour constitutionnelle ou d'une autre haute juridiction dont les décisions ne sont pas, sauf circonstances exceptionnelles, susceptibles de recours;
- Membre d'une cour des comptes;

- Dirigeant ou membre de l'organe de direction d'une banque centrale;
- Ambassadeur ou chargé d'affaires ;
- Officier général ou officier supérieur assurant le commandement d'une armée ;
- Membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'une entreprise publique;
- Directeur, directeur adjoint, membres du conseil d'une organisation internationale créée par un traité, ou une personne qui occupe une position équivalente en son sein.

Est également considéré comme PPE, une personne française ou étrangère dont un membre direct de la famille ⁵ ou un proche sans liens familiaux ⁶ est lui-même une PPE à raison des fonctions qu'il exerce ou a exercées.



Annexe Déclaration du Client Professionnel

Le Client indique qu'il est : un établissement de crédit ; une entreprise d'investissement ; un autre établissement financier agrée ou réglei	menté ;						
un organisme de placement collectif ou société		n d'organi	sme de p	olacements (collectifs;		
un fonds de réserves pour les retraites, institu	tions de r	etraite pr	ofessioni	nelle relativ	e à la retra	aite professionne	lle
supplémentaire.							
Si aucune case n'est cochée, veuillez compléter les	questions	s relatives	à la caté	gorisation c	client profe	essionnel par natu	ıre
ou sur option (voir ci-dessous).							
Catégorisation client professionnel par nature :							
Remplissez-vous au moins l'un des critères suivants	e ·						
Votre bilan total est ≥ à 20 Millions d'euros	o. ∏ Oui	□ Non	Montan	+			₽
Vos capitaux propres sont ≥ à 2 Millions d'euros	Oui	_					
Votre CA net est ≥ à 40 Millions d'euros	Oui						
Catégorisation client professionnel sur option :							
Avez-vous exercé pendant au moins un an, dans le se	cteur finar	ncier, une p	position p	orofessionne	elle exigear	nt une connaissan	се
de l'investissement en instruments financiers ?							
Oui, préciser :						Non	
Disposez-vous d'une Direction Financière, ou d'une vous un poste, depuis au moins 1 an, dans le secteur financiers ? Oui Non						· ·	
Détenez-vous un portefeuille d'instruments financie	ers d'une ·	valeur sup	périeure à	500 000 €	? 🗌 Oui	i 🗌 Non	
Réalisez-vous des opérations d'un montant supérie	eur à 600 :	€ par opé	ration su	r des instrui	ments finar	nciers, à raison d'	au
moins 10 par trimestre en moyenne sur les 4 trimes	tres précé	edents?	☐ Oui	Non			



- 1. Où trouver le NIF pour votre pays ? Rendez-vous à l'adresse suivante: https://ec.europa.eu/taxation_customs/tin/#/tin-country
- 2. Qu'est ce qu'une US Person ? « L'expression « U.S. Person » s'entend de: (a) toute personne physique résidant aux Etats-Unis d'Amérique; (b) toute entité ou société organisée ou enregistrée en vertu de la réglementation américaine ; (c) toute succession (ou « trust ») dont l'exécuteur ou l'administrateur est U.S. Person ; (d) toute fiducie dont l'un des fiduciaires est une « U.S. Person »; (e) toute agence ou succursale d'une entité nonaméricaine située aux Etats-Unis d'Amérique ; (f) tout compte géré de manière non discrétionnaire (autre qu'une succession ou une fiducie) par un intermédiaire financier ou tout autre représentant autorisé, constitué ou (dans le cas d'une personne physique) résidant aux Etats-Unis d'Amérique; (g) tout compte géré de manière discrétionnaire (autre qu'une succession ou une fiducie) par un intermédiaire financier ou tout autre représentant autorisé, constitué ou (dans le cas d'une personne physique) résidant aux Etats-Unis d'Amérique ; et (h) toute entité ou société, dès lors qu'elle est (i) organisée ou constituée selon les lois d'un pays autre que les Etats-Unis d'Amérique et (ii) établie par une U.S. Person principalement dans le but d'investir dans des titres non enregistrés sous le régime de l'U.S. Securities Act de 1933, tel qu'amendé, à moins qu'elle ne soit organisée ou enregistrée et détenue par des « Investisseurs Accrédités » (tel que ce terme est défini par la « Règle 501(a) » de l'Act de 1933, tel qu'amendé) autres que des personne physiques, des successions ou des trusts. »
- 3. Qui est PPE? Les personnes qui exercent, ou ont cessé d'exercer depuis moins d'un an, des fonctions politiques, juridictionnelles ou administratives pour le compte de la France, d'un État étranger ou d'une organisation internationale, ainsi que leurs proches.
 - Les fonctions concernées :
 - Chef d'Etat, chef de gouvernement, membre d'un gouvernement national ou de la Commission européenne ;
 - Membre d'une assemblée parlementaire nationale (député comme sénateur) ou du Parlement européen, dirigeant d'un parti politique;
 - Magistrat de la Cour de Cassation, conseiller d'Etat et membre du Conseil Constitutionnel ou leurs équivalents à l'étranger;
 - Magistrat de la Cour des comptes ou leurs équivalents à l'étranger;
 - Dirigeant ou membre de l'organe de direction d'une banque centrale;
 - Ambassadeur ou chargé d'affaires ;
 - Officier général, ou officier supérieur assurant le commandement d'une armée;
 - Membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'une entreprise publique exerçant son activité au niveau national;
 - Directeur, directeur adjoint, membre du conseil d'une organisation internationale.
 - Les proches concernés

Les membres directs de la famille des PPE, notamment :

- Le conjoint (peu importe la nature de l'alliance);
- Les enfants, ainsi que leur conjoint ;
- Les parents

Les personnes étroitement associées aux PPE, notamment dans le cadre d'une société ou structure juridique (fiducie ou trust) ou entretenant un lien d'affaires (commercial ou économique) étroit.

- 4. Dans quels cas êtes-vous un client professionnel ? Vous êtes un client professionnel si vous êtes une institution ou une entreprise avec un chiffre d'affaires supérieur ou égal à 40 M€ ou si vous avez exercé une activité professionnelle dans le secteur financier qui vous a permis d'acquérir une connaissance des instruments financiers. Toutefois, même si vous répondez à ces critères vous pouvez choisir d'être considéré comme un client non-professionnel.
- 5. Conjoint, concubin notoire, partenaire lié par un PACS ou par contrat de partenariat étranger équivalent, enfants et leur conjoint, partenaire lié par Pacs ou équivalent étranger, et ascendants au premier degré.
- 6. Co-bénéficiaires effectifs d'une personne morale, d'un placement collectif, d'une fiducie ou d'un dispositif juridique comparable de droit étranger:
 - bénéficiaires effectifs d'une personne morale, d'un placement collectif, d'une fiducie ou d'un dispositif juridique comparable de droit étranger connu pour avoir été établi au profit d'une PPE partenaires d'affaires
 - toute personne physique connue comme entretenant des liens d'affaires étroits avec une PPE, si les 3 conditions suivantes sont remplies:
 - un lien d'affaires de nature commerciale ou civile, notamment des intérêts économiques communs, ou susceptibles d'avoir une influence sur la situation financière ou économique de chacune de ces personnes;
 - lien étroit, régulier ou important par son action sur les affaires de la PPE (impact financier conséquent sur le montant de ses revenus, nombre important d'actions effectuées par cette personne pour le compte de la PPE, ou importance de l'action dans une seule opération);
 - lien connu par l'assujetti : l'information est publique, notoire ou manifeste.

Statut de la personne politiquement exposée

Une personnes politiquement exposée (« PPE ») est une personne physique française ou étrangère comportant des risques spécifiques en raison des fonctions politiques, publiques, juridictionnelles ou administratives qu'elle exerce ou a cessé d'exercer depuis moins d'un an :

- Chef d'Etat, chef de gouvernement, membre d'un gouvernement national ou de la Commission européenne ;
- Membre d'une assemblée parlementaire nationale ou du Parlement européen, membre de l'organe dirigeant d'un parti ou groupement politique ou d'un parti ou groupement politique étranger;
- Membre d'une cour suprême, d'une cour constitutionnelle ou d'une autre haute juridiction dont les décisions ne sont pas, sauf circonstances exceptionnelles, susceptibles de recours;
- Membre d'une cour des comptes ;
- Dirigeant ou membre de l'organe de direction d'une banque centrale;
- Ambassadeur ou chargé d'affaires ;
- Officier général ou officier supérieur assurant le commandement d'une armée :
- Membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'une entreprise publique;
- Directeur, directeur adjoint, membres du conseil d'une organisation internationale créée par un traité, ou une personne qui occupe une position équivalente en son sein.

Est également considéré comme PPE, une personne française ou étrangère dont un membre direct de la famille ⁵ ou un proche sans liens familiaux ⁶ est lui-même une PPE à raison des fonctions qu'il exerce ou a exercées.

Remake Asset Management - RCS Paris 893 186 338 - SAS au capital de 1 229 201,44 euros

Siège social : 16 rue Washington, 75008 Paris



N° Client :	Nom du Client :					
Je certifie que mes in il y a moins d'un an.	Je certifie que mes informations personnelles n'ont pas changé depuis mon dernier questionnaire que j'ai complét il y a moins d'un an.					
À défaut, je complète les informations ci-dessous.						
		Signature				
intérêt et a pour but o profil investisseur et le Une information comp indispensable à la fourn de qualité. Cette dém	ormations est effectué dans votre de vérifier l'adéquation entre votre produit d'investissement proposé plète et sincère est une condition niture d'un service d'investissement narche a un caractère obligatoire tion qui est tenue de s'abstenir de	informations requises par la réglementation. Nous vous remercions de bien vouloir nous transmettre toutes informations utiles, en cas de changement significatif de votre situation, ainsi que ce questionnaire remis à jour. Ce questionnaire est valable 1 an.				
Vous êtes un par	ticulier					
N° Client (si déjà client)):	N° Client (si déjà client) :				
☐ Souscripteur		☐ Co-souscripteur, ou☐ Représentant légal (mineur, tutelle, curatelle)				
Civilité :	☐ Madame	Civilité : Monsieur Madame				
Nom:		Nom:				
•		Nom de jeune fille :				
	à:	Prénom(s): à: CP:				
•	Nationalité :	Pays de naissance :				
Catégorie socio-profess		Catégorie socio-professionnelle :				
Agriculteurs exploit		Agriculteurs exploitants				
	ants et chefs d'entreprise	Artisans, commerçants et chefs d'entreprise				
·	ns intellectuelles supérieures	Cadres et professions intellectuelles supérieures				
Professions intermé	ediaires	Professions intermédiaires				
☐ Employés		☐ Employés				
Ouvriers		Ouvriers				
Retraités		Retraités				
	ans activité professionnelle	Autres personnes sans activité professionnelle				
Profession:		Profession:				
Situation familiale :	Célibataire Marié(e)					
Régime matrimonial :	☐ Communauté légale ☐ Participation aux acquêts	☐ Communauté Universelle☐ Séparation de biens				
Régime Pacs :	Régime de séparation	Régime de l'indivision				
Avez-vous des enfants à	a charge (enfants, majeurs protégés					



Vous êtes une Société	
N° Client (si déjà client) :	
Raison sociale:	Numéro SIREN : Ville RCS :
Forme Juridique:	
Représenté par (représentant légal ou personne spécialem	ent habilitée) :
Civilité: Monsieur Madame	
	Nom de jeune fille :
	CP:
	Nationalité:
Etes-vous une US Person (FATCA) ² ? Oui Non	
Etes-vous une Personne politiquement Exposée (PPE) ³ ?	Si Oui , merci de compléter l'annexe correspondante
Êtes-vous un client professionnel⁴? ☐ Oui ☐ Non	Si Oui , merci de compléter l'annexe correspondante
Occurdonyées	
Coordonnées Souscripteur	Co-souscripteur ou Représentant légal
E-mail:	
	Tél. portable :
·	ret. por table .
·	Pays:
Adresse fiscale si différente :	,
Code Postal : Ville :	Pays:
Vous êtes un particulier	
Souscripteur	Co-souscripteur ou Représentant légal
Numéro Identification Fiscal local	Numéro Identification Fiscal local
(à renseigner si non résident fiscal français)¹:	(à renseigner si non résident fiscal français) ¹ :
Etes-vous une US Person (FATCA) ² ?	Etes-vous une US Person (FATCA) ² ?
Etes-vous une Personne politiquement Exposée (PPE) ³ ?	Etes-vous une Personne politiquement Exposée (PPE) ³ ?
☐ Oui ☐ Non	☐ Oui ☐ Non
Si Oui , merci de compléter l'annexe correspondante	Si Oui , merci de compléter l'annexe correspondante
Êtes-vous un client professionnel⁴? ☐ Oui ☐ Non	Êtes-vous un client professionnel⁴? ☐ Oui ☐ Non
Si Qui , merci de compléter l'annexe correspondante	Si Qui , merci de compléter l'annexe correspondante



Situation Fina	inciere et Patrim	oniale				
Quels sont les rever	nus annuels nets de vo	otre foyer ou Chiffr	e d'Affaires de v	votre société ?		
☐ Moins de 30 000) €	☐ Entre 30 000	€ et 60 000 €		Entre 60 000	0 € et 120 000 €
☐ Entre 120 000 €	et 150 000 €	☐ Entre 150 000) € et 250 000 €	€	Entre 250 00	00 € et 500 000 €
☐ Plus de 500 000	€					
À combien estimez-	-vous les charges men	suelles de votre fo	yer ?			
Moins de 1 000 €	Entre 100	00 € et 2 000 €	☐ Entre	2 000 € et 5 00	00€ [] Plus de 5 000 €
Votre situation vous	s permet-elle d'épargn	er une partie de vo	s revenus?	Oui Nor	١	
Si Oui , à combien es	stimez-vous votre capa	acité d'épargne me	nsuelle ?			
Quelle est la valeur	de votre patrimoine ir	mmobilier ?				
☐ Moins de 200 00	00 €	☐ Entre 200 000	O € et 500 000	€ □ E	ntre 500 000	€ et 1300 000 €
☐ Entre 1 300 000	€ et 2 500 000 €	☐ Entre 2 500 0	00 € et 5 000 (000€ □ P	lus de 5 000	000 €
En cas de prêt immo	obilier quel est le mon	tant restant à remb	oourser?			
Quel est la répartiti	on de votre patrimoin	e financier ?				
Epargne disponible	-		PEA et Comp	tes titres :		€
(Comptes courants,	livrets,):	€	SCPI:			€
Assurance Vie :		€	Autres:			€
Profil Investis	seur					
Quels types d'instru	uments financiers déte	enez-vous ou avez-	vous détenu er	n portefeuille ?		
OPCVM	Actions	☐ Obligations	☐ OPC	: Immobilier / S	CPI	
Produits dérivés	(warrants, ETF, SWAP,	Futures)	Fonds de Ca	apital Investiss	ement	☐ Aucun
Combien d'opération	ons avez-vous réalisée	s sur ces instrume	nts sur les 3 dei	rnières années	?	
☐ Moins de 5	☐ Entre 5 et 10	☐ Entre 1	0 et 15	☐ Plus de 15		
Selon vous, votre ni	iveau de connaissance	en matière de pro	duits d'investis	sement est :		
☐ Faible, je n'y com	nprends rien	- -	☐ Bon, j'ai de	e solides conna	issances sur l	e sujet
☐ Moyen, j'ai les cor	nnaissances de base ma	ais j'ai des lacunes	☐ Très bon, j	e suis un exper	t dans le dom	naine
Objectifs d'in	vestissements et	t gestion des r	isques			
-	ctifs de cet investisser	_	-			
Nous vous rappelon	ns que l'investissement	t dans une SCPI est	: à envisager su	r une période la	ong terme et	qu'il comporte un
risque de perte en c	apital.					
Percevoir un reve	enu additionnel	Optimiser v	otre fiscalité	Dive	ersifier votre p	oatrimoine
☐ Transmettre votr	re patrimoine à vos pro	oches	Constituer vot	re patrimoine		
Quel est votre horiz	on d'investissement ?	•				
Court terme (infe	érieur à 4 ans)	☐ Moyen terme	(de 4 à 8 ans)	Lo	ng terme (Plu	s de 8 ans)

Remake Asset Management - RCS Paris 893 186 338 - SAS au capital de 1 229 201,44 euros

Siège social : 16 rue Washington, 75008 Paris



Quel risque de perte en capital êtes-vous prêt à prendre s	sur cet investissement ?
Aucun risque (aucune perte en capital)	Risque élevé (perdre jusqu'à 50% du capital)
Risque moyen (perdre jusqu'à 20% du capital)	Risque très élevé (perdre jusqu'à 100% du capital)
Déclaration finale	
	ées ci-avant sont exactes, précises et sincères. Il s'engage à et à son conseiller toute modification relative aux informations
Acceptation des traitements automatique de données	(scoring) RGPD et protection des données personnelles.
Fait à :	le:
Signature en deux exemplaires	

Déclaration

L'ensemble des informations recueillies auprès de vous lors de l'entrée en relation sont strictement confidentielles et couvertes par le secret professionnel selon les conditions prévues par l'article L.511-33 du Code monétaire et financier. Elles restent à l'usage interne de Remake Asset Management.

Ces informations font l'objet de traitements informatiques dont les finalités sont les suivantes :

 Exécution des dispositions légales et réglementaires en matière d'abus et de fraude, de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme

- 2. Exécution du contrat dont vous êtes partie avec la constitution d'un fichier client
- 3. Communication marketing

Conformément aux dispositions de la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 et de la Directive européenne 95/46/CE modifiée par le Règlement européen 2016/679 à partir du 25 mai 2018, telles qu'interprétées et appliquées par la CNIL, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant à Remake Asset Management.



Annexe Personne Politiquement exposée

Attestation

Fait à : Signature :

atteste par la présente être une personne ou que le bénéficiaire effectif de la relation d'affaires est une personne politiquement exposée à raison des fonctions politiques, juridictionnelles ou administratives qu'il/elle exerce ou a cessé d'exercer depuis moins d'un an ou des fonctions politiques, juridictionnelles ou administratives qu'un membre direct de la famille ou un proche sans liens familiaux exerce ou a cessé d'exercer depuis moins d'un an, conformément aux dispositions de l'article L561-10 du Code monétaire et financier.

	Le souscripteur certifie avoir pris connaissance des
	dispositions des articles L561-10 et R561-18 du Code monétaire
	et financier définissant la notion de personne exposée à des
,	risques particuliers en raison de leurs fonctions et reproduite
l	ci-après.
;	Le souscripteur doit être traité en tant que personne
•	politiquement exposée en raison des fonctions de :
:	exercées par
:	[Nom de la personne exerçant les fonctions, le souscripteur
	ou bénéficiaire effectif].
	le :

Statut de la personne politiquement exposée

Une personnes politiquement exposée (« PPE ») est une personne physique française ou étrangère comportant des risques spécifiques en raison des fonctions politiques, publiques, juridictionnelles ou administratives qu'elle exerce ou a cessé d'exercer depuis moins d'un an :

- Chef d'Etat, chef de gouvernement, membre d'un gouvernement national ou de la Commission européenne ;
- Membre d'une assemblée parlementaire nationale ou du Parlement européen, membre de l'organe dirigeant d'un parti ou groupement politique ou d'un parti ou groupement politique étranger;
- Membre d'une cour suprême, d'une cour constitutionnelle ou d'une autre haute juridiction dont les décisions ne sont pas, sauf circonstances exceptionnelles, susceptibles de recours;
- Membre d'une cour des comptes;

- Dirigeant ou membre de l'organe de direction d'une banque centrale;
- Ambassadeur ou chargé d'affaires ;
- Officier général ou officier supérieur assurant le commandement d'une armée ;
- Membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'une entreprise publique;
- Directeur, directeur adjoint, membres du conseil d'une organisation internationale créée par un traité, ou une personne qui occupe une position équivalente en son sein.

Est également considéré comme PPE, une personne française ou étrangère dont un membre direct de la famille ⁵ ou un proche sans liens familiaux ⁶ est lui-même une PPE à raison des fonctions qu'il exerce ou a exercées.



Annexe Déclaration du Client Professionnel

Le Client indique qu'il est : un établissement de crédit ; une entreprise d'investissement ; un autre établissement financier agrée ou réglei	menté ;						
un organisme de placement collectif ou société		n d'organi	sme de p	olacements (collectifs;		
un fonds de réserves pour les retraites, institu	tions de r	etraite pr	ofessioni	nelle relativ	e à la retra	aite professionne	lle
supplémentaire.							
Si aucune case n'est cochée, veuillez compléter les	questions	s relatives	à la caté	gorisation c	client profe	essionnel par natu	ıre
ou sur option (voir ci-dessous).							
Catégorisation client professionnel par nature :							
Remplissez-vous au moins l'un des critères suivants	e ·						
Votre bilan total est ≥ à 20 Millions d'euros	o. ∏ Oui	□ Non	Montan	+			₽
Vos capitaux propres sont ≥ à 2 Millions d'euros	Oui	_					
Votre CA net est ≥ à 40 Millions d'euros	Oui						
Catégorisation client professionnel sur option :							
Avez-vous exercé pendant au moins un an, dans le se	cteur finar	ncier, une p	position p	orofessionne	elle exigear	nt une connaissan	се
de l'investissement en instruments financiers ?							
Oui, préciser :						Non	
Disposez-vous d'une Direction Financière, ou d'une vous un poste, depuis au moins 1 an, dans le secteur financiers ? Oui Non						· ·	
Détenez-vous un portefeuille d'instruments financie	ers d'une ·	valeur sup	périeure à	500 000 €	? 🗌 Oui	i 🗌 Non	
Réalisez-vous des opérations d'un montant supérie	eur à 600 :	€ par opé	ration su	r des instrui	ments finar	nciers, à raison d'	au
moins 10 par trimestre en moyenne sur les 4 trimes	tres précé	edents?	☐ Oui	Non			



- 1. Où trouver le NIF pour votre pays ? Rendez-vous à l'adresse suivante: https://ec.europa.eu/taxation_customs/tin/#/tin-country
- 2. Qu'est ce qu'une US Person ? « L'expression « U.S. Person » s'entend de: (a) toute personne physique résidant aux Etats-Unis d'Amérique; (b) toute entité ou société organisée ou enregistrée en vertu de la réglementation américaine ; (c) toute succession (ou « trust ») dont l'exécuteur ou l'administrateur est U.S. Person ; (d) toute fiducie dont l'un des fiduciaires est une « U.S. Person »; (e) toute agence ou succursale d'une entité nonaméricaine située aux Etats-Unis d'Amérique ; (f) tout compte géré de manière non discrétionnaire (autre qu'une succession ou une fiducie) par un intermédiaire financier ou tout autre représentant autorisé, constitué ou (dans le cas d'une personne physique) résidant aux Etats-Unis d'Amérique; (g) tout compte géré de manière discrétionnaire (autre qu'une succession ou une fiducie) par un intermédiaire financier ou tout autre représentant autorisé, constitué ou (dans le cas d'une personne physique) résidant aux Etats-Unis d'Amérique ; et (h) toute entité ou société, dès lors qu'elle est (i) organisée ou constituée selon les lois d'un pays autre que les Etats-Unis d'Amérique et (ii) établie par une U.S. Person principalement dans le but d'investir dans des titres non enregistrés sous le régime de l'U.S. Securities Act de 1933, tel qu'amendé, à moins qu'elle ne soit organisée ou enregistrée et détenue par des « Investisseurs Accrédités » (tel que ce terme est défini par la « Règle 501(a) » de l'Act de 1933, tel qu'amendé) autres que des personne physiques, des successions ou des trusts. »
- 3. Qui est PPE? Les personnes qui exercent, ou ont cessé d'exercer depuis moins d'un an, des fonctions politiques, juridictionnelles ou administratives pour le compte de la France, d'un État étranger ou d'une organisation internationale, ainsi que leurs proches.
 - Les fonctions concernées :
 - Chef d'Etat, chef de gouvernement, membre d'un gouvernement national ou de la Commission européenne ;
 - Membre d'une assemblée parlementaire nationale (député comme sénateur) ou du Parlement européen, dirigeant d'un parti politique;
 - Magistrat de la Cour de Cassation, conseiller d'Etat et membre du Conseil Constitutionnel ou leurs équivalents à l'étranger;
 - Magistrat de la Cour des comptes ou leurs équivalents à l'étranger;
 - Dirigeant ou membre de l'organe de direction d'une banque centrale;
 - Ambassadeur ou chargé d'affaires ;
 - Officier général, ou officier supérieur assurant le commandement d'une armée;
 - Membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'une entreprise publique exerçant son activité au niveau national;
 - Directeur, directeur adjoint, membre du conseil d'une organisation internationale.
 - Les proches concernés

Les membres directs de la famille des PPE, notamment :

- Le conjoint (peu importe la nature de l'alliance);
- Les enfants, ainsi que leur conjoint ;
- Les parents

Les personnes étroitement associées aux PPE, notamment dans le cadre d'une société ou structure juridique (fiducie ou trust) ou entretenant un lien d'affaires (commercial ou économique) étroit.

- 4. Dans quels cas êtes-vous un client professionnel ? Vous êtes un client professionnel si vous êtes une institution ou une entreprise avec un chiffre d'affaires supérieur ou égal à 40 M€ ou si vous avez exercé une activité professionnelle dans le secteur financier qui vous a permis d'acquérir une connaissance des instruments financiers. Toutefois, même si vous répondez à ces critères vous pouvez choisir d'être considéré comme un client non-professionnel.
- 5. Conjoint, concubin notoire, partenaire lié par un PACS ou par contrat de partenariat étranger équivalent, enfants et leur conjoint, partenaire lié par Pacs ou équivalent étranger, et ascendants au premier degré.
- 6. Co-bénéficiaires effectifs d'une personne morale, d'un placement collectif, d'une fiducie ou d'un dispositif juridique comparable de droit étranger:
 - bénéficiaires effectifs d'une personne morale, d'un placement collectif, d'une fiducie ou d'un dispositif juridique comparable de droit étranger connu pour avoir été établi au profit d'une PPE partenaires d'affaires
 - toute personne physique connue comme entretenant des liens d'affaires étroits avec une PPE, si les 3 conditions suivantes sont remplies:
 - un lien d'affaires de nature commerciale ou civile, notamment des intérêts économiques communs, ou susceptibles d'avoir une influence sur la situation financière ou économique de chacune de ces personnes;
 - lien étroit, régulier ou important par son action sur les affaires de la PPE (impact financier conséquent sur le montant de ses revenus, nombre important d'actions effectuées par cette personne pour le compte de la PPE, ou importance de l'action dans une seule opération);
 - lien connu par l'assujetti : l'information est publique, notoire ou manifeste.

Statut de la personne politiquement exposée

Une personnes politiquement exposée (« PPE ») est une personne physique française ou étrangère comportant des risques spécifiques en raison des fonctions politiques, publiques, juridictionnelles ou administratives qu'elle exerce ou a cessé d'exercer depuis moins d'un an :

- Chef d'Etat, chef de gouvernement, membre d'un gouvernement national ou de la Commission européenne ;
- Membre d'une assemblée parlementaire nationale ou du Parlement européen, membre de l'organe dirigeant d'un parti ou groupement politique ou d'un parti ou groupement politique étranger;
- Membre d'une cour suprême, d'une cour constitutionnelle ou d'une autre haute juridiction dont les décisions ne sont pas, sauf circonstances exceptionnelles, susceptibles de recours;
- Membre d'une cour des comptes ;
- Dirigeant ou membre de l'organe de direction d'une banque centrale;
- Ambassadeur ou chargé d'affaires ;
- Officier général ou officier supérieur assurant le commandement d'une armée :
- Membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'une entreprise publique;
- Directeur, directeur adjoint, membres du conseil d'une organisation internationale créée par un traité, ou une personne qui occupe une position équivalente en son sein.

Est également considéré comme PPE, une personne française ou étrangère dont un membre direct de la famille ⁵ ou un proche sans liens familiaux ⁶ est lui-même une PPE à raison des fonctions qu'il exerce ou a exercées.

Remake Asset Management - RCS Paris 893 186 338 - SAS au capital de 1 229 201,44 euros

Siège social : 16 rue Washington, 75008 Paris



Ce document doit être accompagné d'un bulletin de souscription complété

00	addament don etre addompagne d'un bandin de sousen	ption complete
1	Le/La soussigné(e)	Le/La soussigné(e)
	est un particulier	est une société
Noi	m et prénom :	Dénomination sociale :
(si	co-souscripteur):	Capital social:
Dat	e et lieu de naissance :	RCS:
(si	co-souscripteur) :	Représentant légal :
Adı	resse:	
E-n	nail (obligatoire) :	
	Figurant ci-après sous la d	énomination « le mandant »
2	Constitue pour mandataire spécial	
La	société Remake Asset Management, société par actions s	implifiée au capital de 1 229 201,44 €, dont le siège social est
àΡ	ARIS (75008), 16 rue Washington, immatriculée au Registro	e du Commerce et des sociétés de PARIS sous le numéro 893
186	338, Société de gestion de la SCPI Remake Live (RCS Par	ris 910 202 688) (ci-après, la « SCPI »).
	Figurant ci-après sous la dé	nomination « le mandataire »

Dans le cadre de la souscription démembrée temporaire exposée ci-après :

Exposé

Le Mandataire se propose de mettre en relation les investisseurs qui souhaitent souscrire l'usufruit temporaire de parts de la SCPI qu'il gère (investisseurs en usufruit) et les investisseurs qui souhaitent souscrire la nue-propriété desdites parts en nue-propriété sous cet usufruit temporaire (investisseurs en nue-propriété).

Le Mandant a procédé ce jour à la souscription suivante de parts démembrées de la SCPI (ci-après, la « Souscription ») :

	en nue propriété :	en usufruit :	
Fraction de la pleine propriété ²	%	%	
Valeur unitaire en pleine propriété	204 €		
Valeur unitaire démembrée (au centième d'euro)	€	€	
Nombre de parts souscrites par le Mandant ³			
Prix de souscription versé par le Mandant ⁴	€	€	
Durée du démembrement ⁵	ann	ées	

- 1 Cochez la case correspondante;
- 2 Ventilation entre l'usufruit temporaire et la nue-propriété des parts, à préciser conformément au tableau figurant à l'article 1 des Conditions générales de démembrement ;
- 3 Indiquez le nombre parts démembrées de la SCPI souscrites (ci-après, les « Parts »), seul un nombre entier de parts peut être l'objet du présent mandat ;
- 4 Indiquez le prix de souscription exact (ci-après, le « Prix de souscription »), au centième d'euro près, versé dans les conditions figurant au bulletin de souscription de parts de la SCPI signé par vos soins et joint au MANDAT (ci-après, le « Bulletin de souscription »);
- 5 Durée du démembrement exprimée date à date, en années entières, décomptée à partir de la date de jouissance, telle que définie dans le Bulletin de souscription.

Remake Asset Management - RCS Paris 893 186 338 - SAS au capital de 1 229 201,44 euros

Siège social : 16 rue Washington, 75008 Paris



La Souscription a été réalisée par **le Mandant** sous la condition suspensive de la souscription par un tiers investisseur de l'attribut de propriété complémentaire permettant la souscription simultanée des parts pendant la durée du mandat (ci-après, l'« Attribut de propriété complémentaire »).

À toutes fins utiles, il est précisé que par Attribut de propriété complémentaire, il est entendu, lorsque **le Mandant** souhaite souscrire l'usufruit temporaire, la nue-propriété correspondante, et inversement

le Mandant souhaite ainsi confier au **Mandataire** le pouvoir de rechercher, en son nom et pour son compte, un tiers investisseur souscrivant l'Attribut de propriété complémentaire, conformément aux termes et conditions du présent mandat et de ses annexes, qui forment un tout indivisible (ci-après, le « **Mandat** »).

1 Objet du mandat

- 1.1 le Mandant, après avoir déclaré parfaitement savoir et accepter que le démembrement temporaire sera régi par les règles légales et statutaires, sous réserve des stipulations des Conditions générales de démembrement reproduites en Annexe 1 (ci-après, les « Conditions générales de démembrement »), donne pouvoir au Mandataire, de rechercher en son nom et pour son compte un investisseur souscrivant dans les termes et conditions du présent Mandat (et en particulier les Conditions générales de démembrement) l'Attribut de propriété complémentaire et en conséquence de faire toute chose nécessaire à la réalisation de la Souscription.
- 1.2 le Mandataire aura les pouvoirs les plus étendus pour accomplir sa mission dans le respect de la réglementation applicable.

2 Obligations du mandataire

- 2.1 le Mandataire rendra compte de sa mission au Mandat par l'envoi du titre de propriété au nom du Mandat.
- **2.2** En outre, **le Mandataire** s'engage, en sa qualité de société de gestion de la SCPI, à restituer les sommes versées à la SCPI et encaissées au jour de la réception du présent mandat, par virement bancaire, dans l'hypothèse où l'Attribut de propriété complémentaire ne serait finalement pas souscrit.

Cette restitution des fonds devra intervenir dans un délai maximum de 15 jours ouvrés suivant la fin du mandat.

3 Déclarations et obligations du mandant

3.1 - **le Mandant** déclare avoir parfaite connaissance des Conditions générales de démembrement et les accepter dans leur intégralité.

Il déclare et reconnaît en conséquence que les Conditions générales de démembrement lui sont opposables et que l'investisseur ayant souscrit l'Attribut de propriété complémentaire conformément en particulier aux stipulations de l'article 1.1 ci avant, auquel il se déclare lié contractuellement par la signature du présent **Mandat** pourra s'en prévaloir contre lui le cas échéant et réciproquement.

À ce titre, **le Mandant** déclare expressément accepter tout investisseur souscrivant l'Attribut de propriété complémentaire, nonobstant son identité et sa qualité (personne physique ou personne morale), cet élément étant indifférent à son consentement.

3.2 - **le Mandant** déclare avoir reçu et pris connaissance des informations visées à l'article 422-226 du Règlement Général de l'Autorité des marchés financiers, devant être mises à disposition des investisseurs et notamment de l'ensemble des frais et commissions perçus par le **Mandataire** en sa qualité de société de gestion de la SCPT

Il est rappelé que ces informations sont disponibles gratuitement sur le site internet **www.remake.fr** ou tout site qui serait amené à remplacer ce dernier.

3.3 - **le Mandant** s'engage à produire toutes pièces justificatives relatives à son identité et à sa capacité demandées par le **Mandataire**.

4 Rémunération

La mission du **Mandataire** telle que définie à l'article 1 ne donnera lieu à aucune rémunération.

5 Durée

Le présent **Mandat** est donné pour une durée de trois mois, à compter de la date de signature du présent **Mandat**. Sauf dénonciation, à l'expiration de cette période initiale, il sera prorogé pour une durée maximale de trois mois, au terme de laquelle il prendra automatiquement fin.

Chacune des parties pourra y mettre fin, par tout moyen (courrier simple, courrier électronique, etc.), à tout moment sans avoir à en justifier.

6 Election de domicile

Pour l'exécution du présent acte et de ses suites, les parties font élection de domicile à l'adresse figurant en en-tête des présentes.

7 Acceptation par le mandataire

Conformément à l'article 1985 alinéa 2 du Code civil, **le Mandant** reconnaît que l'acceptation du **Mandat** pourra être tacite et résulter de l'exécution qui lui en sera donnée par le **Mandataire**.

8 Décharge de mandat

À la suite de ces opérations, le **Mandataire** sera bien et valablement déchargé de tout ce qu'il aura effectué en vertu du présent **Mandat** et des déclarations du **Mandant** par le seul fait de l'accomplissement des opérations, sans qu'il soit besoin à cet égard d'un écrit spécial.

En outre, **le Mandant** déclare avoir pris tous renseignements et conseils nécessaires, notamment auprès de son conseiller fiscal, sur le démembrement temporaire et ses conséquences.

9 Droit applicable et compétence

Le **Mandat** est soumis au droit français.

À défaut d'accord amiable entre les parties, tout litige en relation ou découlant du **Mandat** sera porté devant la juridiction compétente relevant de la Cour d'Appel de Paris.

Fait à	 le
En deux exemplaires, dont un conservé par le Mandant .	

Remake Asset Management - RCS Paris 893 186 338 - SAS au capital de 1 229 201,44 euros

Siège social : 16 rue Washington, 75008 Paris



Durée du démembrement (en années)	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20
Nue-propriété (en %)	80	77	74	72	69	67	66,5	65,5	63,5	62,5	61,5	60,5	59,5	58,5	57,5	56,5
Usufruit (en %)	20	23	26	28	31	33	33,5	34,5	36,5	37,5	38,5	39,5	40,5	41,5	42,5	43,5

1 Durée du démembrement

La Souscription des parts de la SCPI d'une part, par le nupropriétaire et d'autre part, par l'usufruitier temporaire (ci-après, les « Souscripteurs ») a été réalisée sous la condition suspensive réciproque de la souscription de l'Attribut de propriété complémentaire correspondant.

L'usufruit temporaire a pour terme l'expiration de la Durée du Démembrement.

Dans l'hypothèse où la mort de l'usufruitier surviendrait durant cette période, l'usufruit temporaire se poursuivra au profit de ses ayants-droits successoraux pour la durée restante, jusqu'au terme initialement prévu de la Durée du Démembrement.

En fonction de la Durée du Démembrement, la ventilation entre usufruit temporaire et nue-propriété exposée ci-dessus.

2 Propriété - jouissance

La Souscription de chacun des deux Attributs de propriété complémentaire prend effet à la date de souscription du second des deux Attributs de propriété complémentaire (ci-après, la « Date d'Effet »). Chacun des Souscripteurs sera alors titulaire du droit démembré auquel il aura souscrit.

L'usufruit porte jouissance le 1er jour du 4ème mois suivant la Date d'effet, et se termine le dernier jour du mois précédant le terme de l'usufruit, conformément au délai de jouissance fixé dans la note d'information de la SCPI.

Les dividendes ainsi perçus n'ont pas la possibilité d'être réinvestis en nouvelles parts de SCPI, ce qui pourrait être susceptible de modifier la nature de propriété des parts souscrites en démembrement.

Les Souscripteurs renoncent à remettre en cause, pendant toute la Durée du Démembrement, les valeurs de l'usufruit et de la nuepropriété telles que définies et choisies librement selon les termes des présentes.

3 Répartition du droit de vote

Le droit de vote appartiendra à l'usufruitier pour les décisions ordinaires au cours de la durée du démembrement (notamment concernant l'affectation des bénéfices) et au nu-propriétaire pour les décisions extraordinaires.

4 Droit aux bénéfices courants

Le bénéfice social correspondant aux bénéfices courants, aux bénéfices exceptionnels afférents aux seules plus-values de cession de valeurs mobilières et au report à nouveau bénéficiaire, s'il est mis en distribution, reviendra exclusivement à l'usufruitier.

En contrepartie, l'usufruitier supportera durant la même durée, l'ensemble des charges et taxes de quelque nature qu'elles soient, notamment l'impôt sur le revenu et l'impôt de solidarité sur la fortune se rapportant aux parts souscrites.

5 Droit aux bénéfices exceptionnels

En cas de dissolution de la SCPI, le boni de liquidation sera réparti entre l'usufruitier et le nu-propriétaire proportionnellement aux montants des sommes versées dans le cadre de la Souscription par chacun des Souscripteurs.

6 Frais

Tous les droits, frais et commissions relatifs à la mise en place du démembrement seront supportés par le nu-propriétaire et l'usufruitier proportionnellement à la valeur respective de la nuepropriété et de l'usufruit temporaire.

7 Titre

Chaque Souscripteur recevra un titre de propriété pour l'usufruit temporaire ou la nue-propriété des parts détenues.

La note d'information prévue par le Code monétaire et financier a obtenu le visa SCPI n°22-01 en date du 8 février 2022 de l'Autorité des marchés financiers. Remake Asset Management et ses Distributeurs sont responsables de leurs traitements respectifs des données personnelles collectées au sens des dispositions du Règlement 2016/679 (ci-après le «RGPD») et la loi 78-17 du 06/01/78, telle que modifiée. Vous disposez sur ces données de droits dédiés que vous pouvez exercer à tout moment auprès de Remake Asset Management en envoyant un courriel à client@remake.fr. Pour plus d'informations sur vos droits et le traitement de vos données personnelles, veuillez consulter la Politique de Protection des données accessible via le site de Remake Asset Management ou de votre Distributeur.